

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	<p style="text-align: center;">PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Lundi 10 Avril 2012 de 17h20 à 19h20</p>	<p style="text-align: center;">ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 N° de la séance : 5 Feuillet n° : 1</p>
--	--	--

La séance est ouverte à 17 h 20 sous la présidence de Monsieur GIOUD, Principal.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le Principal excuse les absences de différents membres (cf. état de présence)

Après la désignation de Mme THULLIER, représentant des parents d'élèves FCPE, en tant que secrétaire de séance, le Principal propose la modification suivante de l'ordre du jour :

I) Adoption du procès verbal de la séance du 13/02/2012

III) Questions diverses : Une question de la FCPE : Enlèvement de la cabine téléphonique.

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté à l'unanimité.

I- Conseil d'Administration

Le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration est approuvé à l'unanimité, sans demande de modification.

II- Questions financières

A) Le compte financier :

Le gestionnaire présente le compte financier (cf. document n°1).

Après avoir expliqué que le compte financier est un récapitulatif des recettes et des dépenses de l'année N-1, il détaille chapitre par chapitre les sommes encaissées et dépensées.

Il précise que les reliquats des sommes affectées aux chapitres spéciaux (J82, J38...) sont reportées à l'année suivante.

Il énumère les investissements effectués sur fonds propres d'une part et cofinancés d'autre part (cellule de refroidissement, achat de matériel informatique, plonge batterie...).

Le compte financier est adopté à l'unanimité. (**Acte n°2012/30**).

B) Affectation du résultat

Adopté à l'unanimité. (**Acte n°2012/31**)

C) Décision budgétaire modificative

Le gestionnaire rappelle les deux types de DBM :

1) Pour information, prises par l'ordonnateur avec effet immédiat et présentées à postériori au conseil d'administration.

Le gestionnaire donne lecture des différentes reprises de solde (carnets de correspondance, manuels scolaires, travaux de peinture...)

2) Pour vote

Suite à l'affectation du résultat, présentée ci-dessus, et soumis au vote, une DBM de prélèvement sur fonds de réserve pour un montant de 21000 Euros sur le service général et de 13500 Euros sur le R2 est présentée par le gestionnaire.

La DBM n°3 est adoptée à l'unanimité.

Mme MONCOUCUT, Vice Présidente du Conseil Général, intervient et précise :

que le budget primitif du Conseil Général 2013 est en préparation actuellement, qu'il gère 102 collèges dans le département, que le coût d'entretien moyen alloué à chaque collège est de 45000 Euros annuels et qu'un million d'euros a été affecté au Collège Noes pour les projets suivants :

- Réhabilitation de la salle de sport à partir d'Avril 2012 pour une durée de 7 mois (900000 Euros)

- Recâblage de l'établissement en Juillet Aout 2012 (60000 Euros)

- Plonge mécanique en Juillet-Aout 2012 (70000Euros)

- Peinture de la salle polyvalente

-Affectation de la DSM (20000 Euros)

Collège Noes 33600 – PESSAC 0331758G ☎ 05.56.15.25.40	PROCES - VERBAL de la séance du CONSEIL D'ADMINISTRATION du : Lundi 10 Avril 2012 de 17h20 à 19h00	ANNEE SCOLAIRE 2011/2012 N° de la séance : 5 Feuillet n° : 2
--	---	---

Suite au vote de la DBM n°3, le gestionnaire présente une modification de l'EPCP, adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2012/32**)

D) Conventions

- 1) Convention quadripartite pour la location de la salle du Galet.
 Cette salle est mise à disposition par le Lycée Pape Clément pour le spectacle de fin d'année du Collège qui aura lieu le 22/06/2012.
 Cette convention est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2012/33**).

- 2) Convention avec la Compagnie des Gens Ordinaires.
 Une intervention est prévue en Mai pour deux représentations théâtrales en italien.
 Cette convention est adoptée à l'unanimité. (**Acte n°2012/36**).

- 3) Liste des marchés publics 2011.
 Le gestionnaire donne lecture de la liste des marchés attribués ou infructueux en 2011.
 Vote à l'unanimité. (**Acte n°2012/34**)

III) Questions diverses

- A) Banalisation du Mercredi 16 Mai 2012.
 Le principal présente cette demande de banalisation pour la passation de l'oral Histoire des Arts par tous les élèves de 3^{ème}, une épreuve comptant pour l'obtention du DNB.
 Cette épreuve nécessite la création de 11 jurys de 2 professeurs soit au total 22 professeurs mobilisés pour cette épreuve.
 Cette demande est acceptée à l'unanimité.

- B) Enlèvement de la cabine téléphonique.
 Un parent d'élève FCPE interroge le principal sur les raisons de l'enlèvement de la cabine téléphonique par France Télécom, susceptible de poser problème à certains élèves ne disposant pas de téléphone portable.
 Le principal répond qu'il n'a pas été informé de cet enlèvement.
 Il précise que les élèves ont toujours la possibilité, en cas d'urgence, de téléphoner à leurs parents en utilisant les lignes téléphoniques du Collège.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.